Rapport Art.29 Loi Energie et Climat 2025

Edmond de Rothschild (France)

Juin 2026

C1 : Public

EDMOND DE ROTHSCHILD

Sommaire

Introduction **3**

Démarche générale de la banque **3**

Politique générale de la banque 3

Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les investisseurs sur les critères ESG 4

Liste des produits article 8 et 9 selon SFDR dont la gestion prend en compte des critères ESG **5**

Adhésion de l'entité à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères relatifs au respect d'objectifs ESG 5

Moyens internes **6**

Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées 6

Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité 6

Démarche de la prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité **7**

Connaissance, compétence et expérience des instances de gouvernance 7

Intégration des risques en matière de durabilité dans les politiques de rémunération 7

Intégration des risques en matière de durabilité dans le règlement intérieur du Conseil de surveillance 8

Stratégie d'engagement auprès des émetteurs **8**

Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles **9**

Stratégie d'alignement avec les objectifs liés au climat **11**

Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité **12**

Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques **12**

Description des principaux risques ESG pris en compte 13

Fréquence de revue du cadre de gestion des risques 14

Plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière ESG pris en compte 14

Indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats 15

Introduction

L'article 29 de la Loi n°2019-1147 (dite « Loi Energie et Climat ») a créé ou modifiée les articles L. 511-4-3, L. 533-22-1 et D. 533-16-1 du Code monétaire et financier (« COMOFI »). Son objectif est d'inciter les acteurs de la Finance et notamment les établissements de crédit offrant des services de gestion de portefeuille ou de conseil en investissement à (i) intégrer les informations sur les risques associés au changement climatique et à la biodiversité dans la politique relative aux risques en matière de durabilité, (ii) communiquer sur la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Les informations du présent rapport visées à l'article 29 de la Loi Energie et Climat portent sur Edmond de Rothschild (France) LEI : 9695002JOWSRCLLLNY1.

Il est précisé que Edmond de Rothschild (France) a confié à Edmond de Rothschild Asset Management (France), sa filiale spécialisée dans la gestion d'actifs, la mission de sélection des actifs et de constitution de l'allocation des comptes sous gestion dans le respect des termes et conditions des mandats donnés par ses clients. Edmond de Rothschild (France) supervise l'activité ainsi externalisée et reste seule responsable de la bonne exécution des mandats à l'égard des clients finaux. Elle s'appuie largement sur l'expertise développée par cette filiale en matière d'investissement responsable.

Démarche générale de la banque

Politique générale de la banque

Le groupe Edmond de Rothschild est engagé depuis de nombreuses années pour une finance plus durable qui s'inscrit dans l'ADN de notre gestion : indépendante, active, fondamentale et de conviction. Gage de meilleure gestion des risques mais également créatrice de valeur sur le long terme.

Edmond de Rothschild est guidé par la conviction que la finance doit jouer un rôle central dans les transitions environnementales et sociétales. La Banque s'engage à développer des solutions d'investissement innovantes qui répondent aux défis environnementaux et sociaux tout en générant des performances financières attractives pour ses clients.

Par conséquent, l'investissement responsable est au cœur des activités du Groupe Edmond de Rothschild. L'expertise des équipes dans l'Asset Management et la Banque Privée accompagnent les clients pour mieux les préparer aux transformations profondes et structurelles qui s'opèrent au sein de l'économie globale et qui peuvent impacter leurs portefeuilles d'investissement. Par exemple, le financement de la transition vers la neutralité carbone est un impératif stratégique pour les gestionnaires d'actifs et les banques pour la clientèle privée. Dans ce cadre, le Groupe Edmond de Rothschild a pour ambition de prendre des mesures concrètes faces aux défis climatiques mondiaux. Notre filiale, Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'affirme comme un acteur majeur de la transition climatique et énergétique avec, à fin décembre 2024, près de 75% des actifs éligibles (actions et obligations cotées) sont engagés (soit 15,2 milliards d'euros) vers la transition Net Zero d'ici à 2050, ce qui représente une étape significative dans la transition vers une économie plus durable et résiliente.

Notre approche d'investissement consiste à offrir des placements performants dans le domaine des actifs liquides et illiquides, tout en finançant le développement de projets et d'entreprises qui sont bien positionnés pour bénéficier et contribuer aux transitions de l'économie réelle. Pour cela, nous adoptons

- Une démarche pragmatique et positive qui vise à améliorer l'existant
- Une approche tournée vers le long terme : nous avons la conviction qu'en s'affranchissant de l'immédiateté des marchés financiers, nous pourrons bâtir des solutions d'investissement durables qui associent performances financières, sociales et environnementales.

Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les investisseurs sur les critères ESG

Edmond de Rothschild (France) dispose sur son site internet d'une page dédiée l'Investissement Responsable :
https://www.edmond-de-rothschild.com/fr/banque-privee/publication-informations-durabilite

- La Politique d'Investissement Responsable d'Edmond de Rothschild (France), ainsi que celle du Groupe
- La déclaration sur les incidences négatives
- La définition et la méthodologie de l' « Investissement Durable »
- La liste des mandats « Article 8–SFDR » ainsi que les informations précontractuelles et autres publications requises.

En outre, Edmond de Rothschild publie deux rapports de durabilité :

- Le rapport de durabilité du Groupe, qui est disponible sur le lien suivant :
- https://www.edmond-de-rothschild.com/fr/edmond-de-rothschild/developpement-durable/rapports-de-developpement-durable
 Le rapport de durabilité de Edmond de Rothschild France, réalisé en conformité avec la CSRD et intégré au rapport financier annuel d'Edmond de Rothschild (France) disponible sur le lien suivant : https://www.edmond-de-rothschild.com/fr/rapports-annuels#france

Liste des produits article 8 et 9 selon SFDR dont la gestion prend en compte des critères ESG

Les mandats relevant de l'article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 (dit « SFDR » ou « Disclosure ») sont :

Prudent avec option extra-financière ; Equilibre avec option extra-financière ; Dynamique avec option extra-financière ; Offensif avec option extra-financière ; Obligataire Investment Grade & High Yield avec option extra-financière ; Obligataire Investment Grade avec option extra-financière ; Actions Europe Dividendes avec option extra-financière ; Actions Monde Dividendes avec option extra-financière ; Actions Monde thématiques avec option extra-financière ; Orientation de gestion Actions US avec option extra-financière ; PEA Actions Europe Dividendes avec option extra-financière ; PEA avec option extra-financière.

Aucun mandat article 9 au sens du même Règlement n'est à ce jour commercialisé.

	Encours sous gestion (En millions d'euros)	% des encours sous gestion
Exclusion[1]	6 158	100%
ESG (Art.8 SFDR)	465,5	6%
Total	6 158	100%

Données au 31.12.2025

Adhésion de l'entité à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères relatifs au respect d'objectifs ESG

A la date de rédaction du présent rapport, Edmond de Rothschild (France) n'adhère pas à une charte, un code ou une initiative relative à l'intégration de critères ESG dans la politique d'investissement de ses mandats de gestion. Cependant, Edmond de Rothschild (France) s'appuie sur sa filiale Edmond de Rothschild Asset Management (France) qui :

- Est signataire des PRI (Principles for Responsible Investment) depuis 2010,
- A mis en œuvre une Stratégie d'Investissement Responsable depuis 2013, dont la politique est disponible sur son site : http://www.edmond-de-rothschild.com/edmond-de-rothschild-groupe/politique-investissement-responsable-et-integration-risques-durabilite

[1] Le processus de sélection des instruments financiers de l'ensemble des mandats de gestion et des fonds réservés, qu'ils soient Article 6 ou 8, comprend un filtrage négatif consistant à exclure les sociétés qui contribuent à la production ou à la vente d'armes interdites dans le respect des conventions internationales en la matière, conformément à la politique d'exclusion disponible sur le site internet.

Moyens internes

Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées

Un équivalent temps plein se consacre à la gestion et au suivi des mandats Investissement Responsable. Les gérants qui travaillent sur les mandats Investissement Responsable peuvent s'appuyer sur les divers experts ESG du Groupe qui sont en charge de forger notre approche et notre méthodologie en Investissement Responsable. Il s'agit de professionnels expérimentés en matière d'investissement responsable, avec notamment des années d'expérience consacrées à la recherche extra-financière et à l'implémentation de stratégies financières destinées à la création de valeur sur le long terme.
Les gérants utilisent les principaux prestataires externes dans le cadre du dispositif du suivi des critères ESG des fonds :

- Carbon4 Finance : accès à leur recherche Carbon Impact Analystics qui permet d'identifier les entreprises les plus performantes en matière de climat au sein de chaque secteur ; Carbon4 Finance fournit une analyse exhaustive de l'empreinte carbone, identifiant à la fois les risques et les opportunités, y compris le calcul des émissions induites et des économies d'émissions (émissions de portée 1, 2 et 3 en amont et en aval).
- MSCI : notations ESG, indicateurs d'incidences négatives (hors climat) et indicateurs taxonomie, contribution aux ODD, indicateurs clé pour nos fonds ISR (hors climat) Ethifinance (base de données Gaïa) : notations ESG pour des sociétés européennes de petite et moyenne capitalisation
- Wizzinvest : calcul des indicateurs PAI au niveau de la société de gestion (principales incidences négatives), indicateurs Climat, Biodiversité et liés à la Taxonomie.

Part en % des ETP concernés sur le total ETP	2%

Budgets consacrés aux données ESG sur le total budget de l'institution financière	120,5 K EUR
Montant des investissements dans la recherche	37,1 K EUR
Nombre de prestataires externes et de fournisseurs de données sollicités	5

Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité

Le groupe Edmond de Rothschild dispose depuis mars 2022 d'un comité de Durabilité qui a lieu une fois par mois. Cet organe de gouvernance coordonne l'intégration des sujets de durabilité au sein des activités et la transversalité des sujets. Il remonte les plans d'action au comité exécutif du Groupe.

Au niveau d'Edmond de Rothschild (France) un comité "finance durable" a été mis en place. Une formation sur la « Durabilité » est dispensée à l'ensemble des collaborateurs tous les 3 ans, et une

deuxième formation plus approfondie sur la finance durable est assignée aux MRT (Market Risk takers ou preneurs matériels de risques).

Edmond de Rothschild France incite les collaborateurs à passer l'examen de certification en finance durable de l'AMF.

Démarche de la prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

Connaissance, compétence et expérience des instances de gouvernance

Le groupe Edmond de Rothschild (France) est une société anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire. Cette formule duale d'organisation des organes de direction répond aux principes de gouvernance d'entreprise du Groupe : scinder les fonctions de direction exécutive des missions de supervision. Concernant les questions en matière de durabilité, le Conseil s'assure de la bonne intégration des enjeux ESG dans la stratégie définie par la Directoire et veille à ce que le groupe Edmond de Rothschild (France) mette en place les actions permettant d'atteindre les objectifs ESG définis par le Groupe. Le Directoire est quant à lui composé de trois membres qui assurent collégialement la direction du groupe Edmond de Rothschild (France). Conformément à la loi et aux statuts de la Société, le Directoire rend compte de sa gestion au moins quatre fois par an au Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance et le Directoire disposent tous deux d'une expertise et de compétences en ce qui concerne les questions de durabilité, acquises durant l'exercice de leur profession et complétées au travers de formations dédiées.

Edmond de Rothschild (France) s'appuie également sur l'expertise de sa filiale Edmond de Rothschild Asset Management (France) et notamment sur l'équipe d'investissement responsable de cette entité. Déployée au sein des équipes de gestion avec l'aide de l'ensemble des fonctions supports, la 4ème stratégie IR (2025-2028) est pilotée sous l'autorité du Comité Asset Management Groupe d'Edmond de Rothschild et coordonnée par un Comité Durabilité EdRAM (au moins une fois par trimestre), présidé par le CEO d'EdRAM et composé des membres du comité exécutif, avec la participation du CSO Groupe

Intégration des risques en matière de durabilité dans les politiques de rémunération

Le Règlement Disclosure, ou SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers (dont les mandats de gestion).

En outre, le Règlement Disclosure prévoit l'obligation pour les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers de publier des politiques écrites sur l'intégration des risques en matière de durabilité et de garantir la transparence de cette intégration.

En matière de rémunération, l'objectif est de :

— Parvenir à davantage de transparence, en termes qualitatifs ou quantitatifs, en ce qui concerne les politiques de rémunération,
— Promouvoir une gestion des risques saine et effective en ce qui concerne les risques en matière de durabilité,
— S'assurer que la structure de la rémunération n'encourage pas la prise de risques excessive en matière de durabilité, et que celle-ci soit liée à la performance ajustée aux risques.

Afin de se conformer à ces dispositions, Edmond de Rothschild (France) a :

— Mis à jour sa Politique de Rémunération en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité ;
— Publié ces informations sur son site Internet.
— Rédigé un rapport Groupe dénommé « développement durable » incluant des informations sur la manière dont le Groupe intègre la prise en compte des risques en matière de durabilité dans sa politique de rémunération,

Intégration des risques en matière de durabilité dans le règlement intérieur du Conseil de surveillance

Le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance a été mis à jour en 2022 pour intégrer les risques relatifs à la durabilité, puis en 2024 afin d'y inclure une nouvelle compétence du Conseil de Surveillance en matière de durabilité.

Ces mises à jour ont été l'occasion :

— De revoir et de renforcer les exigences déjà instaurées par les dispositions de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte afin de poursuivre la transformation et l'encouragement au développement d'une économie plus durable. Son article 29 et son décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 ont notamment imposé de nouvelles obligations en matière de gouvernance. Aussi, afin de satisfaire aux nouvelles dispositions de l'article D.533-16-1 (III.3.c) du Code monétaire et financier, l'article 1er du Règlement Intérieur relatif à la compétence du Conseil a été modifié pour y intégrer la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.
— D'ajouter une compétence au Conseil de Surveillance, afin de se conformer notamment aux dispositions de l'article L821-67 du Code de commerce créées par l'ordonnance n°2023-1142 du 6 décembre 2023, à savoir superviser la production et la publication des informations en matière de durabilité ainsi que la sélection de l'auditeur des informations en matière de durabilité par le biais de son Comité d'Audit.

Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

Au 31 décembre 2025, Edmond de Rothschild (France) n'a pas participé aux assemblées générales des émetteurs des titres inscrits dans les portefeuilles sous gestion.

Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

A ce jour, aucun engagement d'alignement de nos portefeuilles avec les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie européenne n'est pris dans le cadre de notre gestion de conseil ou discrétionnaire, ni dans nos mandats Investissement Responsable.

	Ratio réglementaire (obligatoire) basé sur les publications des contreparties (1) *Taux de couverture des données : 67.9%*	**Ratio volontaire (optionnel) reflétant des estimations du niveau d'éligibilité des contreparties (source : MSCI)** *Taux de couverture des données : 30.4%*
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxinomie (%) – *calculée sur la partie des titres couverts*	13.8%	16.4%
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxinomie (%) – *calculée sur la partie des titres couverts*	17.3%	43.1%
Part dans l'actif total des expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux (%)	2.7%	
Part dans l'actif total des produits dérivés (%)	0.0%	
Les dérivés sont-ils calculés en valeur de marché ou en exposition (équivalent sous-jacent) ?	-	
Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement	6.98%	

Part des encours concernant les activités en conformité avec les critères techniques du règlement (UE) Taxonomie 2020/852

Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance qui sont destinés à financer des activités alignées sur la taxinomie, ou associés à de telles activités, par rapport au total de ses investissements		**Valeur (numérateur)**	**Pourcentage (hors souverain)**
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont	Sur la base du chiffre d'affaires	209 011 849	4,2%

destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP, avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises :	Sur la base des dépenses d'investissement	315 539 532	6,3%

Informations complémentaires sur les exclusions au numérateur et au dénominateur	**Valeur (numérateur)**	**Pourcentage**
Part des **expositions sur des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19*bis* et 29*bis* de la directive 2013/34/UE**, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP	1 262 950 472	27.2%
Part des **expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux**, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP	136 909 679	2.7%
Part des **produits dérivés**, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP	724 418	0.01%

Ventilation de l'ICP par objectif environnemental

Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance qui sont affectés à des activités qui contribuent significativement à l'atteinte des objectifs climatiques		**(1) Atténuation du changement climatique**	**(2) Adaptation au changement climatique**	**(3) Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines**	**(4) Transition vers une économie circulaire**	**(5) Prévention et réduction de la pollution**	**(6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes**
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques qui contribuent significativement à l'atteinte de l'objectif environnemental par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP	Sur la base du chiffre d'affaires	3.8%	0.01%	0.03%	0.2%	0.1%	0.0%
	Sur la base des dépenses d'investissement	5.8%	0.1%	Donnée non disponible	Donnée non disponible	Donnée non disponible	Donnée non disponible

Stratégie d'alignement avec les objectifs liés au climat

Il n'existe pas de stratégie globale d'alignement avec les Accords de Paris pour les mandats sous gestion gérés par Edmond de Rothschild (France).

Pour les mandats sous gestion promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales, Edmond de Rothschild (France) s'appuie sur la stratégie définie par sa filiale Edmond de Rothschild Asset Management (France) qui dispose depuis 2017 d'une feuille de route climat. Cette feuille de route vise à limiter le réchauffement climatique, en ligne avec l'Accord de Paris, via une décarbonation progressive de nos portefeuilles d'ici 2050. Dans ce cadre, Edmond de Rothschild (suisse) est signataire de l'initiative Net Zero Asset Management (NZAM), dont les engagements couvrent l'ensemble du périmètre de la société de gestion Edmond de Rothschild Asset Management. Par ailleurs, Edmond de Rothschild Asset Management (France) se réfère à plusieurs démarches climat existantes, notamment le Montreal Carbon Pledge dont elle était signataire depuis 2015, le CDP, les recommandations de 2017 de la Task Force on Climate Related Financial Disclosures (TCFD, en français Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat) visant à accompagner les entreprises dans leur démarche de prise en compte du risque climat ainsi que la Science Based Target Initiative (SBTi)

Pour plus d'informations sur les engagements de Edmond de Rothschild Asset Management (France), veuillez-vous référer à son rapport Art. 29 Loi Energie Climat disponible sur le lien suivant :
https://am.edmond-de-rothschild.com/france/fr/institutionnels-entreprises/developpement-durable/ressources-en-matiere-d-investissement-responsable

Une information trimestrielle est adressée aux clients des mandats Investissement Responsable. Cette lettre détaille les caractéristiques des orientations de gestion ainsi que l'approche extra-financière de Edmond de Rothschild (France).

Concernant les exclusions de secteurs et activités à risque climatique élevé, notre politique d'exclusion charbon a été complétée en 2022 par une politique d'exclusion d'énergies fossiles non conventionnelles, qui cible dans un premier temps sur l'exclusion des hydrocarbures en provenance de l'Arctique, de l'extraction des sables bitumineux, des forages ultra-profonds et de méthane de couche houillère.
La politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) est disponible sur le site internet :

https://am.edmond-de-rothschild.com/france/fr/institutionnels-entreprises/developpement-durable/ressources-en-matiere-d-investissement-responsable

Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Aucune stratégie générale d'alignement avec les objectifs de long terme lié à la biodiversité n'a été mise en place pour les mandats sous gestion gérés par Edmond de Rothschild (France).

Pour les mandats sous gestion promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales, Edmond de Rothschild (France) s'appuie sur la stratégie définie par sa filiale Edmond de Rothschild Asset management (France)

Pour plus d'informations sur les engagements de Edmond de Rothschild Asset Management (France), veuillez-vous référer à son rapport Art. 29 Loi Energie Climat disponible sur le lien suivant : https://www.edmond-de-rothschild.com/fr/informations-legales

Plan d'amélioration

Dans un contexte de manque de données harmonisées et de méthodologies standardisées, Edmond de Rothschild (France) concentrera ses efforts sur une meilleure compréhension des indicateurs sélectionnés, une plus grande maturité des méthodologies et l'amélioration des taux de couverture, sur le développement des indicateurs liés à la biodiversité dans la plateforme de gestion des portefeuilles et dans les processus opérationnels.

Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Nous sommes convaincus que l'intégration en amont des risques non financiers contribue à une meilleure compréhension des risques et des opportunités, et donc à l'identification des émetteurs qui ont un plus grand potentiel de performance sur le long terme.

Une première étape de la prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques est constitué par la politique d'exclusion Groupe. Si celle-ci constitue un dernier recours, l'équipe de gestion s'appuie sur une politique d'exclusions concernant les secteurs qui lui semblent les moins compatibles avec notre démarche d'investisseur responsable, tels que les armes controversées, le charbon thermique, le tabac, les sociétés ayant des activités dans l'énergie fossile non conventionnelles, et les sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations Unies.

En outre, l'analyse ESG propriétaire de notre filiale Edmond de Rothschild Asset Management intègre de nombreux critères sous l'angle à la fois des risques et des opportunités. Les thèmes évalués représentent des enjeux essentiels tels que le changement climatique, l'eau, la biodiversité, la sureté et la sécurité, le développement humain, l'égalité des sexes, l'éthique des affaires et les pratiques de gouvernant responsables.

Elle se prolonge par le choix d'une approche de sélection en absolu (Best-in-Universe) pour tous les fonds ouverts, à savoir la sélection d'émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité. Ce modèle d'analyse favorise ainsi clairement les secteurs et les activités tournés vers les solutions en matière de durabilité et défavorise les secteurs plus risqués.

La typologie des risques de transition identifiés par la TCFD est reprise :

- Régulation (Policy & Legal),
- Technologique,
- De Marché et de Réputation.

Le modèle d'analyse propriétaire EdR BUILD considère ainsi à la fois les risques physiques et les moyens mis en œuvre par les entreprises pour les atténuer (plus grande fréquence de sécheresse, cyclones, inondations etc. qui peuvent affecter les entreprises) et les risques de transition. Notre équipe de gestion analyse par exemple les objectifs (alignés avec les Accords de Paris par exemple) et les évolutions en termes d'émissions de GES. Mais elle regarde aussi les opportunités qui peuvent découler d'un positionnement favorable sur le sujet. Ces sujets sont particulièrement pondérés pour les secteurs les plus exposés.

Lorsque les gérants sélectionnent des OPC dans le cadre de la gestion des mandats Investissement Responsable, ils s'assurent que ceux-ci soient article 8 ou 9 selon la réglementation SFDR.

Ce modèle interne est complété par :

- ✓ Un suivi trimestriel interne complété d'une analyse effectuée par la société Conser. Celle-ci nous permet de « challenger » et compléter les résultats de nos propres analyses. Nos portefeuilles gérés sous mandat sont composés d'OPC et d'actions en direct, l'analyse de Conser permet notamment de suivre les principales controverses concernant les entreprises détenues dans les OPC.

 L'analyse Conser permet en outre d'effectuer une mesure de l'impact du portefeuille sur le changement climatique. Pour ce faire, elle agrège tous les poids des actifs dont les activités sont exposées aux combustibles fossiles (impact négatif) ou aux technologies propres (impact positif).

Description des principaux risques ESG pris en compte

Edmond de Rothschild (France) s'appuie sur sa filiale Edmond de Rothschild Asset management (France) pour la prise en compte et l'analyse des risques ESG.

S'agissant des risques ESG, la TCFD distingue deux types de risques physiques : les risques aigus et ponctuels (« Acute risks ») tels que l'augmentation du nombre et de l'intensité d'ouragans et de typhons et les risques chroniques (« Chronic risks ») qui s'inscrivent dans la durée tels que l'élévation du niveau des mers ou la récurrence de vagues de chaleur. Ces risques physiques peuvent se révéler d'une matérialité financière forte. On peut par exemple penser à l'impact de l'élévation du niveau des mers à un horizon de 50 ans sur les actifs immobiliers détenus par des foncières aux Pays-Bas, en Floride, au Japon ou bien encore au Vietnam. Des secteurs comme les foncières, l'hôtellerie ou encore l'assurance se trouvent en première ligne face à ces risques physiques significatifs sur le long terme. Au sein de ce type de secteurs, l'analyse doit se concentrer sur des approches pays et émetteurs pour aboutir à une granularité fine.

Afin de suivre au plus près ces risques climatiques, nous suivons la performance de nombreux indicateurs sur nos fonds en temps réel : intensité carbone, trajectoire climatique du portefeuille, intensité des émissions épargnées, etc. … Par ailleurs, dans notre analyse ESG des valeurs, nous avons mis en place en 2024 un nouvel indicateur propriétaire d'évaluation de la qualité des plans de transition. Cet indicateur s'appuie sur 4 critères reprenant l'intégration du risque lié au changement climatique, la stratégie climatique, les risques et les opportunités liés au climat et qui prend en compte les controverses afin de limiter les risques de greenwashing.

Une analyse des controverses nous permet également de suivre les risques auxquels les sociétés sont confrontées. Lorsqu'une controverse apparait nous pouvons dégrader la note ESG interne de l'émetteur, dialoguer avec l'entreprise, réduire ou céder nos positions, etc. Le climat est également un axe prioritaire de notre politique d'engagement actionnarial.

Fréquence de revue du cadre de gestion des risques

La politique de gestion des Risques est revue une fois par an.

Le dispositif de gestion des risques intègre le suivi des risques de durabilité. Quotidiennement, sur les portefeuilles de gestion durable, la Direction des Risques de la société de gestion s'assure du respect des contraintes d'investissement réglementaires et contractuelles liées à la prise en compte des critères ESG en pre-trade et post-trade. Elle vérifie notamment le taux de notation extra-financière et le pourcentage d'investissement durable des fonds concernés. La Direction des Risques de la société de gestion notifie, le cas échéant, les dépassements par courriel au gérant concerné. Ces dépassements sont également présentés dans le cadre d'un Comité Risques et Contrôles qui se tient mensuellement avec notamment les responsables de gestion, la Conformité et le Contrôle Interne ainsi que les membres du Directoire.

Plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière ESG pris en compte

La Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) est une directive de l'Union Européenne qui oblige les entreprises à divulguer des informations sur leurs performances environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et Edmond de Rothschild (France) va se préparer pour adhérer et se conformer aux exigences réglementaires.

S'engager à publier selon la CSRD n'est pas seulement une obligation réglementaire pour Edmond de Rothschild (France), c'est une démarche stratégique qui peut apporter de nombreux avantages pour le groupe, ses employés et ses clients. En renforçant la transparence, en améliorant la réputation, en attirant des investissements responsables et en stimulant l'efficacité opérationnelle, l'entreprise peut se positionner favorablement sur le long terme dans un paysage commercial de plus en plus orienté vers la durabilité tout en contribuant à une économie plus durable sur le long terme.

Spécifiquement en ce qui concerne les enjeux climatiques, se conformer aux standards CSRD permet de mieux comprendre et anticiper les risques liés au changement climatique, protégeant ainsi les actifs de l'entreprise et atténuant les impacts de nos activités sur l'environnement.

En 2025, le Groupe Edmond de Rothschild réaffirme sa conviction de longue date que la finance doit jouer un rôle central dans la transition écologique. Le Groupe s'engage à développer des solutions d'investissement innovantes qui répondent aux défis environnementaux et sociaux tout en générant des performances financières attractives pour ses clients. Après son adhésion en mai 2023 à l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM), Edmond de Rothschild Asset Management (France) annonce que 15,2 milliards d'euros – soit 75% de actifs éligibles (actions et obligations cotées) - sont désormais engagés dans l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.

Cet engagement reflète la détermination du Groupe Edmond de Rothschild à prendre des mesures concrètes faces aux défis climatiques mondiaux. Le financement de la transition vers la neutralité carbone est un impératif stratégique pour les gestionnaires d'actifs et Edmond de Rothschild AM s'affirme comme un acteur majeur de la transition climatique et énergétique. Cet engagement de 15,2 milliards d'euros d'actifs représente une étape significative dans la transition vers une économie plus durable et résiliente.

Dans ce cadre, Edmond de Rothschild Asset Management (France) mesure et réduit activement l'empreinte carbone de ses investissements, alignant ses portefeuilles sur les trajectoires de

décarbonations avec pour ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Edmond de Rothschild Asset Management (France) a également défini sa trajectoire avec des cibles « net zéro » intermédiaires à horizon 2030, pour chacune des grandes classes d'actifs gérées au sein du groupe : Au sein des actifs liquides éligibles gérés par Asset Management (France), 75% sont engagés pour atteindre une diminution de l'intensité carbone de 50% d'ici 2030, par rapport au niveau de 2019. Ces actifs liquides engagés représentent 15,2 milliards d'euros sous gestion.

Plan d'amélioration

L'objectif est d'augmenter la part d'actifs gérés de façon compatible avec l'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050 en s'appuyant sur les standards pertinents à chaque classe d'actifs et approuvés par l'organisme IIGCC2.
Par ailleurs, Edmond de Rothschild (France) va définir en 2025 une feuille de route climat qui aboutira au développement d'un plan de transition pour toutes ses activités. En engageant des acteurs clés provenant de tous les métiers du Groupe et en respectant une gouvernance claire autour de feuille de route ESG, nous avons pour ambition de mener à bien l'approfondissement de notre démarche climatique.

Indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats

Le Groupe Edmond de Rothschild est conscient que ses investissements sont exposés à un risque de durabilité, qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur la valeur des fonds et portefeuilles sous gestion. En conséquence, la gestion se base sur la politique d'investissement responsable et d'intégration des risques en matière de durabilité pour identifier et analyser les risques de durabilité
Les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives (PAI) sont actuellement pris en compte dans le processus d'investissement de nos mandats « Investissement Responsable », conformément à notre politique « Investissement Durable », publiée sur notre site Internet.
Edmond de Rothschild (France) effectue une mesure PAI sur les facteurs de durabilité de ses investissements depuis 2022.
Cette prise en considération des PAI est progressive en raison d'une part, des faibles qualité et taux de couverture des données observées jusqu'à récemment et d'autre part, des typologies d'instruments financiers différentes et multiples sélectionnées dans le cadre de notre offre de gestion sous mandat.
L'amélioration de la complétude et de la qualité de ces données nous permettra d'approfondir notre évaluation des incidences négatives et de développer le pilotage de ces indicateurs.
Cette progression, associée au développement de nos outils de suivi, permettra à Edmond de Rothschild (France) d'exploiter ces données de façon plus efficace en 2025.
https://www.edmond-de-rothschild.com/fr/banque-privee/publication-informations-durabilite

Edmond de Rothschild (France) a choisi Carbon4 Finance et MSCI comme fournisseurs de ses données climat et biodiversité. Plus particulièrement, nous nous appuyons sur les bases de données Carbon4 Finance suivantes :

- Carbon Impact Analysis (CIA) pour les données relatives aux risques de transition climatiques
- Climate Risk Impact Screening (CRIS) pour les données relatives aux risques climatiques physiques
- Biodiversity Impact Analytics (BIA-GBSTM) pour les données relatives à l'impact biodiversité.

Les risques liés au changement climatique

En 2025, le groupe Edmond de Rothschild a défini une feuille de route climat.

Dans un premier temps, le prise en compte de scénarios climatiques permettra l'identification des risques physiques et de transition inhérents aux changements climatiques et applicables à nos activités. Ces risques seront par la suite évalués et intégrés à nos processus de gestion des risques traditionnels en tant que facteurs de risques bancaires classiques (crédit, marché, opérationnel, liquidité).

AVERTISSEMENTS :

Le présent document a été établi par Edmond de Rothschild (France) en juin 2026.

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue pas un élément contractuel.

Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation du groupe Edmond de Rothschild.

La responsabilité de Edmond de Rothschild (France) ne saurait être engagée par une décision prise sur la base de ces informations.

EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)
47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 83 075 820 euros
RCS Paris 572 037 026 - ORIAS n° 07 033 943
T 01 40 17 25 25 - www.edmond-de-rothschild.fr